

## **DBV TECHNOLOGIES**

Société Anonyme

177-181, avenue Pierre Brossolette – 92120 Montrouge

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux**

Assemblée du 20 avril 2020 – Résolution n° 31 ;

## **DBV TECHNOLOGIES**

Société Anonyme

177-181, avenue Pierre Brossolette – 92120 Montrouge

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux**

Assemblée du 20 avril 2020 – Résolution n°31.

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce), , opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2% du capital de la société au jour de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

A PARIS LA DEFENSE et ANGERS, le 30 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Julien RAZUNGLES  
Associé

BECOUZE



Sébastien BERTRAND  
Associé